

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 02/12/2010

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :

Mme MASSON-CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. Gérard GUILLAUME.

Excusés : M. ZYCHLA Max, M. BARTHELEMY Michel.

a été élue secrétaire : Mme Michèle ROUSSET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 15 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1- Décisions modificatives

Objet : VIREMENT FRAIS D'ETUDES AU COMPTE TRAVAUX RESEAUX ET STATION DE GARDY RIF-BONNET – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	2315.	000		IMMOBILISATIONS EN COURS (RESEAU)	9209.20
041	2313.	000		IMMOBILISATIONS EN COURS (STATION)	1580.00

COMPTES RECETTES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	2031.	000		IMMOBILISATIONS EN COURS (RESEAU)	9209.20
041	2031.	000		IMMOBILISATIONS EN COURS (STATION)	1580.00

Objet : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE ET MAIRIE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4000.00

CREDITS A REDUIRE					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61522			ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS	-4000.00

Objet : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE ET MAIRIE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2183	51		MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	2600.00
21	2183	51		MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	1400.00

COMPTES RECETTES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	000		VIREMENT DE LA SECTION DE	4000.00

				FONCTIONNEMENT	
--	--	--	--	----------------	--

Objet : TRAVAUX BATIMENTS DIVERS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5000.00

CREDITS A REDUIRE					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61522			ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS	-5000.00

Objet : TRAVAUX BATIMENTS DIVERS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	2031	45		AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS CX	4000.00
23	2313	45		CHAUFFE EAU ECOLE	1000.00

COMPTES RECETTES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	000		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5000.00

Objet : TRAVAUX BATIMENTS EGLISE - VITRAIL

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	45		IMMOBILISATIONS CORP. EN COURS - CONSTRUCTION	3000.00

COMPTES RECETTES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1328	45		AUTRES SUBVENTIONS EQUIPEMENT.MECENAT	3000.00

Objet : ACHAT DE TERRAINS

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	635.00

CREDITS A REDUIRE					
--------------------------	--	--	--	--	--

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61522			ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS	-635.00

Objet : ACHAT DE TERRAINS

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2111	000		TERRAINS NUS	635.00

COMPTES RECETTES					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	000		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	635.00

2- Travaux de voirie 2010 – AVENANT N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires de voirie sont nécessaires et qu'il y a lieu de contracter un avenant qui correspond à une augmentation de 3,452 % du marché initial (133 817,00 € H.T.), soit un montant de 4 620,00 € HT.

- Travaux supplémentaires : enrobés 0/10 : 56 tonnes à 82,50 € H.T., soit 4 620,00 € H.T. :

Le montant du marché est porté à 138 437,00 € H.T., soit 165 570,65 € TTC.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte cet avenant N°1 pour travaux supplémentaires de voirie d'un montant de 4 620,00 € H.T., Marché public COLAS Rhône Alpes,
- et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y affèrent.

3 - Reversement de la Subvention Culturelle 2010 au compte du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général du Puy-de-Dôme, sur proposition de M. Pierre GUILLOIN, a décidé d'attribuer une subvention culturelle 2010 d'un montant de 600,00 €, pour l'organisation de la 8^{ème} édition de la fête de la Confiture.

Cette manifestation étant organisée par le comité des fêtes de Montmorin, Monsieur le Maire demande que cette subvention soit reversée au compte du comité.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte que cette subvention de 600,00 € soit reversée au compte du comité des fêtes,
- et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches comptables s'y affèrent.

4- Adhésion de la Communauté de Communes au Parc Naturel Régional Livradois Forez

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 25 octobre 2010, le Conseil de la Communauté de Communes de Billom St Dier a décidé d'adhérer au Parc Naturel Régional Livradois Forez.

Comme le stipule l'article L5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'adhésion de la Communauté de Communes au Parc Naturel Régional Livradois Forez.

Voté à l'unanimité

5 - Adhésion des E.P.C.I. au S.I.E.G. du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du comité Syndical en date du 18/09/2010, décidant à l'unanimité l'adhésion des E.P.C.I. qui en ont fait la demande, au S.I.E.G. du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Monsieur le Maire indique ensuite aux membres du conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L 5212-17 du C.G.C.T. et en tant que commune membre du comité du S.I.E.G. du Puy de Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions envisagées des E.P.C.I. dont la liste figure sur la délibération syndicale du 18/09/2010, sous réserve que les lettres d'intention d'adhésion des E.P.C.I. soient confirmées par une délibération officielle.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuvent l'adhésion des E.P.C.I. au S.I.E.G. du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public, selon la liste jointe à la délibération du comité Syndical du 18/09/2010.
- Prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir avant le 31/12/2010 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 01 janvier 2011.

6- Tarification du Columbarium

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la création du Columbarium au cimetière, il est maintenant nécessaire de fixer le ou les tarifs de concession des cases de ce monument. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- Concession d'une durée de 15 ans : 300 euros
- Concession d'une durée de 30 ans : 600 euros

Tarifs des concessions de cimetière

Monsieur le Maire rappelle que les différents tarifs de concessions de cimetière n'ont pas été revus depuis 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit à compter du 01 janvier 2011 :

Concession perpétuelle : 100 euros le m²

Droit d'enregistrement forfaitaire = 25 euros

Concession 30 ans : 30 euros le m²

Aucun droit d'enregistrement

Concession 50 ans : 40 euros le m²

Aucun droit d'enregistrement

7 – Débroussaillage

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de faire effectuer par un professionnel les travaux de débroussaillage sur les sites peu accessibles (mur sous parvis de l'église). Pour ce faire, il détaille le devis de Monsieur Sylvain Flamant d'un montant de 3350,00 euros TTC pour le débroussaillage et le traitement phytosanitaire du site.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

8 - : ACTES – Convention de mise en oeuvre

Monsieur le Maire explique que le programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), conçu et conduit par le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, permet aux collectivités de transmettre, par la voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

L'application ACTES a vocation à permettre la dématérialisation et la télétransmission de tous les actes soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité. Il reste que les collectivités sont libres, en concertation avec les préfetures et les sous-préfetures, de déterminer les catégories d'actes susceptibles de faire l'objet d'une télétransmission et de prévoir une extension progressive de la télétransmission aux autres catégories d'actes.

Il convient donc d'établir une convention de mise en oeuvre avec l'Etat qui comprend : la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission, la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique, la référence du dispositif choisi, les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission, la possibilité pour la collectivité de renoncer et les modalités de cette renonciation...

L'AICRI a retenu la solution développée par l'association ADDULACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales). Cette association a pour but de soutenir et coordonner l'action des collectivités territoriales, des administrations publiques et des centres hospitaliers dans le but de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public. Le bureau du 15 novembre s'est positionné favorablement sur ce dispositif (coût de l'ordre de 170 € par certificat).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat
- de retenir la solution proposée par l'AICRI / ADDULACT

9 – Questions diverses

Matériel informatique : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient d'envisager l'acquisition d'un nouveau matériel informatique pour le secrétariat de la mairie Monsieur Nicolas ALEXANDRE donne lecture d'un devis de la société ABICOM :

Micro-ordinateur : 515,00 euros HT

Pack Office : 170,00 euros HT

Ecran : 169,00 euros HT

Forfait préparation : 55,00 euros HT

Installation sur site : 280,00 euros HT

Glissement ancien poste : 115,00 euros HT

La prestation totale est donc de 1.304,00 euros HT plus réparer avec J.V.C (1h à 100€)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société ABICOM et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contacter avec elle.

Nouveau véhicule : Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'il convient d'envisager l'acquisition d'un nouveau véhicule communal pour remplacer l'actuel, trop ancien. Il ajoute qu'actuellement, l'achat d'un véhicule neuf permettrait de bénéficier d'une reprise sur l'ancien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prévoir les crédits budgétaires se rapportant à cette acquisition au budget primitif 2011.

Bilan occupation salle polyvalente : Mme Michèle ROUSSET présente le bilan de l'occupation de la salle polyvalente et propose l'actualisation des tarifs de location comme suit à compter du 01 janvier 2012 :

- 397 euros pour les personnes extérieures
- 141 euros pour les habitants de Montmorin
- 135 euros pour la caution

avec une caution pour le tri des déchets de 50 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nouveaux tarifs.

Installation défibrillateur : Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que le Conseil Général du Puy de Dôme accorde à chaque commune souhaitant s'équiper d'un défibrillateur une aide à hauteur de 75 % du prix d'achat HT plus 1h de formation pour 10 personnes Mme Patricia TENNEREL explique qu'il faut prévoir un local public pour l'installation ainsi qu'une formation à l'utilisation pour des personnes à bien cibler. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite avoir plus d'informations sur ce dossier avant de se prononcer.

Le Grand Clermont : Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise en place d'une consultation citoyenne dans chaque communauté de communes. Ce dossier est également consultable sur le site internet du grand Clermont. Mail www.legrandclermont.com

Chantier d'insertion : Mme Michèle ROUSSET précise que le chantier de débroussaillage aux abords du ruisseau est reconduit pour quatre semaines entre le 31 janvier et le 24 février 2011. Le coût est de 87 euros par jour pour la Commune.

Epicerie solidaire : Monsieur le Maire fait part de l'ouverture de l'épicerie solidaire le 04 janvier prochain, rue du colonel Mioche à Billom. Les bénéficiaires doivent au préalable remplir un dossier relatif à leurs revenus et charges. Pour ce faire une permanence de 14h à 18h tous les mardis à l'épicerie 20 rue Colonel Mioche à Billom.

Repas des anciens : Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers sont les bienvenus à l'apéritif servi à l'occasion du repas offert par le CCAS aux personnes âgées de la commune le dimanche 19 décembre à 12h

Site Internet communal : Monsieur Nicolas ALEXANDRE précise que des liens automatiques Commune- Communauté de Communes seront mis en place sur le site communal pour une meilleure interactivité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45.